



Point n° 10 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- TTC pour la réalisation et la pose de columbarium dans les cimetières d'Auvernier, de Colombier et de Bôle

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Situation actuelle

Chaque village de la commune de Milvignes possède son propre cimetière, mais l'offre concernant les niches cinéraires diffère d'un village à l'autre. En effet, les cimetières d'Auvernier et de Colombier bénéficient de niches cinéraires, au contraire de celui de Bôle qui n'en possède pas ; cela s'explique sans doute par le fait qu'à ce jour, aucune demande n'ait été formulée à Bôle dans ce sens-là.

En analysant les trois situations, nous pouvons constater qu'il n'y a plus que deux niches dans le cimetière d'Auvernier, et 17 niches individuelles ou 5 niches familiales et deux individuelles dans le columbarium de Colombier. Selon les demandes de ces dernières années, nous pouvons supposer que d'ici deux ans, le columbarium de Colombier sera entièrement occupé. Nous savons que lors d'un deuil et d'un ensevelissement, le choix de la famille se porte de plus en plus vers une niche cinéraire qui, d'une part est moins onéreuse qu'une stèle et d'autre part permet le dépôt de cendres d'autres membres de la famille.

Toutefois, l'effet de mode peut jouer un rôle important sur les besoins en niches cinéraires. D'autres pratiques, telles que le dépôt de cendres dans un arbre ou la dispersion des cendres dans la nature, ont vu le jour et il est d'autant plus difficile d'en évaluer l'impact sur les futures demandes.

Comme mentionné dans les conclusions, le choix se portera sur un modèle qui nous permettra aisément des développements ultérieurs.

En prenant en compte les sept dernières années, les statistiques sur le nombre de décès montrent une moyenne annuelle de 72 décès sur le territoire de Milvignes et il faut garder à l'esprit que toutes les personnes décédées ne seront pas ensevelies dans notre commune. A l'inverse, des personnes décédées non domiciliées dans notre commune y sont ensevelies.

Au vu de ces éléments, le Conseil communal vous propose l'aménagement de nos cimetières sur trois ans, soit en 2020 celui d'Auvernier, en 2021 celui de Colombier et en 2022 celui de Bôle, afin de pouvoir pallier, à futur, le manque de niches mises à disposition. Toutefois, cet investissement pourrait se faire sur une période plus courte en fonction de l'enveloppe du frein à l'endettement.

Cimetière d'Auvernier

Actuellement, il ne reste plus que deux niches disponibles à Auvernier et au vu de l'évolution des demandes, il nous paraît opportun de soumettre à votre Autorité une demande de réalisation d'un columbarium en 2020 déjà.

Lorsqu'on pénètre dans le cimetière d'Auvernier, on découvre à l'est un mur formant la limite de propriété avec les deux parcelles voisines et dans lequel sont installées des niches cinéraires protégées avec des plaques commémoratives.

Nous avons étudié la possibilité de continuer l'installation de niches funéraires dans le mur existant, mais sa constitution rendrait les coûts trop élevés. Nous nous sommes dès lors tournés vers une autre solution, celle d'un mur cinéraire devant le mur existant. Le columbarium proposé est en pierre naturelle (Roc du Jura ou Pierre Jaune) comprenant 20 niches cinéraires pouvant recevoir deux urnes chacune. Le columbarium a une longueur d'environ 270 cm, une profondeur de 90 cm et une hauteur de 200 cm, comprenant un socle, des montants et une couverture réalisée en placage de 10 cm.



Photo d'illustration

Cimetière de Colombier

A Colombier, il existe un magnifique columbarium, mais qui, d'ici à deux ans, devrait être complet. Compte tenu du monument existant, le Conseil communal vous propose une réalisation en granit rose de la Clarté permettant d'accueillir également une vingtaine de niches cinéraires.

Afin de respecter l'esthétique du monument existant tout en y intégrant parfaitement de nouveaux éléments, nous vous proposons la réalisation de colonnes ou d'un monument en forme de « S » pouvant suivre la forme arrondie de la place actuelle.



Photo d'illustration

Cimetière de Bôle

Comme mentionné plus haut, le cimetière de Bôle n'est pas doté d'un columbarium, mais nous pensons qu'il est de notre devoir de pouvoir répondre à de futures demandes, offrant ainsi les mêmes possibilités d'ensevelissement à tous les citoyens de Milvignes.

Ici, le Conseil communal vous propose le même monument que pour le cimetière d'Auvernier, à savoir une « paroi » en roc du Jura ou en Pierre Jaune de mêmes dimensions pouvant accueillir 20 niches cinéraires.



Photo d'illustration

Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- TTC pour la réalisation et la pose de columbarium dans les cimetières d'Auvernier, de Colombier et de Bôle

Pour rappel et selon les termes de l'article 37 de la Loi sur les Finances de l'Etat et des Communes (LFinEC), le crédit d'engagement est l'autorisation de prendre des engagements financiers pouvant aller au-delà de l'exercice budgétaire dans un but déterminé, contrairement au crédit budgétaire qui expire à la fin de l'exercice. Le crédit d'engagement nous permet donc cette souplesse, indispensable précisément dans le cas qui nous occupe.

Conclusion

Le Conseil communal souhaite anticiper et répondre au mieux aux besoins de sa population dans les moments difficiles qu'est la perte d'un être cher en pouvant offrir aux défunts la manière qu'ils ou leur famille, auront choisi pour reposer en paix.

Le Conseil communal veillera, dans le choix des columbariums, à ce qu'ils soient modulables et qu'ils permettent de répondre à des extensions futures et cela tout en maintenant une esthétique irréprochable.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Par ailleurs, ainsi qu'il l'a fait pour les crédits budgétaires, le Conseil communal s'engage à transmettre à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement, ainsi qu'à la Commission financière, le suivi des dépenses effectivement réalisées.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 11 février 2020

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- TTC pour la réalisation et la pose d'un columbarium dans les cimetières d'Auvernier, de Colombier et de Bôle

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 11 juin 2020,
Vu le rapport du Conseil communal du 11 février 2020,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

a r r ê t e

Crédit d'engagement

Article premier

¹Un crédit d'engagement de CHF 90'000.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal de la commune de Milvignes pour la réalisation et la pose d'un columbarium dans le cimetière d'Auvernier, de Colombier et de Bôle.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation

Article 2

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements et amorti au taux de 2%.

Exécution

Article 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général :

Le président :

Le secrétaire :

M. Vermot

L. Godet

Colombier, le 11 juin 2020